

Signature officielle de la convention collective des employés cols blancs et cols bleus de la Ville de L'Île-Perrot

L'Île-Perrot, le 28 septembre 2023 - La Ville de L'Île-Perrot est heureuse d'annoncer la signature de la nouvelle convention collective regroupant ses employés cols bleus et cols blancs. C'est le 6 septembre dernier que la nouvelle convention collective pour le personnel syndiqué, soit les cols blancs et les cols bleus, représentés par le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot – CSN, a été officiellement signée en présence des membres du comité de négociation.

Adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 4 juillet dernier, cette nouvelle entente de travail est rétroactive du 1^{er} janvier 2022 et s'échelonnera sur 6 ans pour prendre fin le 31 décembre 2027. Cette signature témoigne de la volonté de la Ville à travailler continuellement pour améliorer son service aux citoyens.

Parmi les modifications apportées par cette nouvelle convention collective, notons l'ouverture de la bibliothèque quelques avant-midis par semaine et l'ouverture de l'hôtel de ville sur l'heure du dîner. Il s'agit d'un volet majeur de l'entente de travail puisqu'il répond à la demande citoyenne. Ces ouvertures permettront une plus grande disponibilité des services municipaux offerts afin de répondre aux différents besoins de la communauté perrotoise. Ces changements d'horaires seront implantés ultérieurement. Les détails à propos seront communiqués cet automne.

Le maire de la Ville de L'Île-Perrot, M. Pierre Séguin, a déclaré : « Le conseil et moi sommes très fiers du travail accompli. Les équipes de négociation ont œuvré avec détermination pour parvenir à cet accord. Leur engagement a été essentiel à l'obtention d'une convention collective répondant aux préoccupations des employés et de la Ville. Forte de cette réalisation, l'équipe continuera de réaliser des projets stimulants au cours de la prochaine année, dans le but d'offrir aux Perrotoises et aux Perrotois le meilleur service de proximité ».

Afin de conclure cette étape importante et de souligner cet événement, une photo a été prise avec le maire, la directrice générale ainsi que l'exécutif syndical lors de la signature officielle le 6 septembre dernier.

FAITS SAILLANTS SUR LA NOUVELLE ENTENTE DE TRAVAIL :

- Durée de 6 ans (2022-2027);
- Hausse salariale moyenne de 2.42 % par année;
- Ajustement du calcul pour l'octroi des vacances;



De gauche à droite : Caroline Lemay, vice-présidente du Syndicat, Christian Rousseau, président du Syndicat, Mélanie Meunier, vice-présidente, Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot, Nancy Forget, directrice générale et Elisabeth Guilbault, directrice des ressources humaines.

COMMUNIQUE DE PRESSE – POUR DIFFUSION IMMEDIATE

- Révision de certains horaires de travail;
- Création de postes réguliers.

-30-

Source et informations
Camille Julien, directrice des communications
514 453-1751, poste 258
cjulien@ile-perrot.qc.ca